

# **GUIDE DES PARENTS**

**ANNÉE SCOLAIRE**

**2022-2023**

**ADMINISTRATION**  
Sœurs Antonines Canada  
998, rue Frances  
Ottawa, ON K1K 3L5  
Tél. (613) 744 8489 • Fax (613) 744-6762  
[admin@academieprovidence.ca](mailto:admin@academieprovidence.ca)  
[www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)

Chers parents,

L'équipe administrative et pédagogique de l'Académie Providence, heureuse de collaborer avec vous pour l'éducation de votre enfant, vous souhaite une année scolaire 2022-2023 porteuse de paix et couronnée de succès.

L'Académie Providence est un établissement d'éducation privé catholique de langue française pour filles et garçons de la Prématernelle à la 8<sup>ème</sup> année avec ouverture progressive pour le secondaire dans les années à venir. Elle est homologuée par le ministère français de l'Éducation nationale et affiliée à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger (aeefe), un réseau international qui regroupe plus de 525 établissements français à travers le monde.

Son programme académique trilingue et conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario suit le programme du ministère de l'Éducation nationale française. Elle applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines et des principes montessoriens dans un environnement international. Le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale optionnelle (arabe, espagnol ou mandarin) est enseignée comme langue seconde.

L'approche pédagogique respecte le rythme et le style d'apprentissage propres à chaque enfant tout en favorisant le développement de son autonomie et de son estime de soi. L'Académie Providence est la seule école catholique privée de langue française qui offre un tel programme d'étude à Ottawa.

Ce programme s'adresse à des élèves de toute confession religieuse et de toute culture. L'enseignement religieux et moral fait partie intégrante du curriculum.

L'Académie Providence offre son programme académique dans les locaux de l'édifice situé au 998 de la rue Frances, Ottawa où les élèves, à partir du préscolaire, bénéficient d'un environnement stimulant et enrichissant. Le préscolaire est offert dans le Centre Éducatif Providence (Garderie Providence).

Ce guide vous présente la philosophie éducative de l'Académie Providence et son programme pédagogique. Il vous fournit également des renseignements d'ordre administratif et pédagogique, et vous informe du règlement intérieur de l'Académie ainsi que des mesures prises relativement à la santé et à la sécurité des élèves.

Bienvenue à l'Académie Providence et merci de la choisir pour l'éducation de votre enfant !

Sœur Félicité Daou  
Directrice

# 1. PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE

« L'Éducation est une œuvre d'amour  
et d'espérance ».

## 1.1 Vision

L'Académie Providence se veut une œuvre d'amour et d'espérance où l'élève, chaque élève, tout élève est au cœur de sa tâche éducative qui vise à lui fournir les meilleures opportunités d'apprendre, de s'épanouir, de réussir et de devenir une personne responsable capable de faire face aux défis de la vie.

## 1.2 Mission

C'est dans l'esprit de sa vision que s'inscrit le programme d'étude de l'Académie Providence qui se donne comme mission les objectifs suivants :

- Assurer à l'élève une éducation qui nourrit la foi en Dieu Père aimant et qui forme aux valeurs spirituelles, morales et humaines.
- Offrir, dans un climat de sécurité et de confiance, une éducation de qualité attentive à la formation de l'intelligence et ouverte sur l'avenir.
- Promouvoir l'excellence académique qui stimule l'acquisition de toutes les habiletés de l'élève, linguistiques aussi bien que scientifiques et artistiques.
- Œuvrer pour le service de tous : accueillir des élèves de toute confession religieuse et de toute allégeance et leur assurer une formation ouverte dans une ambiance de tolérance et d'interaction.
- Former des citoyens responsables capables de s'engager dans un environnement multiculturel et de s'ouvrir à toute autre culture.

## 1.3 Historique

En 2002, les Sœurs Antonines Canada, fortes de l'expérience éducative et professionnelle de leurs institutions scolaires trilingues de plus de soixante-quinze années d'existence au Liban et dans d'autres pays que le Liban et accueillant près de 18 000 élèves par année scolaire, se proposent de donner de l'expansion à leurs services éducatifs offerts à la communauté d'Ottawa depuis 1989 en mettant sur pied un établissement d'éducation privé catholique de langue française, pour filles et garçons.

L'Académie Providence débute ses opérations au mois de septembre 2003 au 339 de la rue Wilbrod dans le quartier de Sandy Hill, à proximité de l'Université d'Ottawa, dans l'édifice de l'Odyssee Collège International dont elle loue le programme pédagogique pour deux années scolaires consécutives.

La Cérémonie de bénédiction de la première pelletée de terre de l'Académie Providence eut lieu le 25 mai 2005 à proximité de la Garderie Providence située au 998 de la rue Frances, Ottawa. L'année scolaire 2005-2006 fut une année de transition au cours de laquelle l'Académie Providence fonctionna dans l'édifice de la Fondation Providence des sœurs Antonines, Ottawa.

Depuis la rentrée scolaire 2006-2007, l'Académie Providence opère dans l'édifice actuel qui inclut, avec les salles de classes, un gymnase, une salle de ressources, un laboratoire informatique, un laboratoire scientifique et une salle d'arts. Les élèves bénéficient aussi d'une cafétéria et d'un terrain de jeu sécuritaire et bien équipé.

## 1.4 Emblème



Le Logo-emblème symbolise les trois idées suivantes :

- Les trois colonnes du centre sont le symbole de la Sainte Trinité :

Notre établissement est une école chrétienne qui éduque ses enfants à partir de la foi en Jésus Christ. Le bleu des trois colonnes est celui de notre **Tau antonin**. Les trois colonnes reflètent aussi le trilinguisme : notre école enseigne les deux langues officielles du Canada, le Français et l'Anglais en tant que premières langues et l'Arabe ou une langue internationale comme langue seconde.

- Le cèdre stylisé nous renseigne que c'est une école libano-canadienne. De même, cet arbre représente un pont entre le passé et le futur. Il a des racines enfoncées dans le passé et porte les fruits du futur : notre école, basée sur des racines solides, prépare les générations de demain.

- Le soleil est symbole de liberté et de continuité. Par son lever et son coucher, le soleil n'est autre que signe d'espoir, d'optimisme et de continuité. Il est aussi source de lumière et de connaissance qui rend l'homme libre. C'est dans cet esprit que ce logo-emblème fait parvenir un message fort et touchant

## 2. PROGRAMME ACADÉMIQUE

Le programme d'étude de l'Académie Providence, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes du Ministère de l'Éducation nationale française et applique la pédagogie personnalisée et communautaire inspirée de la philosophie éducative des Sœurs Antonines et des principes montessoriens dans un environnement structuré et interculturel. L'approche pédagogique respecte le rythme et le style d'apprentissage propres à chaque enfant tout en favorisant le développement de son autonomie et de son estime de soi. L'Académie Providence est la seule école catholique privée de langue française qui offre un tel programme d'étude en Ontario.

### 2.1 Programme et curriculum de la prématernelle et de la Maternelle

Le programme pédagogique est d'une durée de quatre ans et s'adresse à des enfants en âge préscolaire de 2.5 ans; 3 ans (TPS, PS).

#### ■ Contenu sommaire d'apprentissage de la Toute Petite Section et de la Petite Section de maternelle (TPS et PS).

Contenu d'apprentissage progressif : [www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)

<b>Domaines d'apprentissage</b>	
1	<b>Éveil religieux et moral (Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement)</b> Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui n'est pas acceptable.
2	<b>Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L'oral et l'écrit</b> Comprendre une consigne donnée par un adulte; répondre à une question posée par lui; comprendre une histoire; discuter collectivement; commenter un événement. Activités graphiques : tenir correctement un crayon, un pinceau ou un feutre; occuper tout l'espace d'une feuille; suivre un tracé des yeux ; commencer à contrôler ses gestes.
3	<b>Éducation Physique et santé / Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique</b> (Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s'opposer) Agir et s'exprimer avec son corps : courir, sauter, lancer pour battre un record; se déplacer à l'aide d'éléments instables (vélos, tricycles, trottinettes...); participer à des jeux collectifs : lancer, courir, attraper, éviter...danser en suivant un rythme.
4	<b>Éducation artistique et culturelle /Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités</b>

	<p><b>artistiques</b> (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l'univers sonore, le spectacle vivant) Développer perception, sensibilité, imagination, création : explorer différents langages plastiques (dessin, peinture, collage, fabrication d'objet); développer l'écoute et la voix, apprendre et réciter des comptines, des poésies et des chansons; jouer avec les intonations de sa voix; développer ses capacités d'organiser l'espace.</p>
5	<p><b>Introduction aux Mathématiques : Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</b> (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu'à 5 et différencier entre les chiffres jusqu'à 3; Dénombrer et comparer de très petites collections; reconstituer une image morcelée (puzzle, pavage...); différencier globalement des formes figuratives et des formes par la vue et le toucher; reproduire le cercle et reconnaître les formes : triangle et rectangle ; comparer, classer et ranger, des objets selon leur forme ou leur taille; organiser des jeux d'encastrement, d'emboîtement, d'assemblage et de construction.</p>
6	<p><b>Introduction aux Sciences /Explorer le monde</b> (Se repérer dans le temps et l'espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, distinguer les jours de la semaine ; avoir une première notion du temps qui passe (journée, semaine, mois, années...) ; se repérer dans l'espace en utilisant un vocabulaire spatial (devant, derrière, dessus, dessous); découvrir le vivant, les parties du corps, les cinq sens; appliquer des règles d'hygiène de vie (corps, santé, nutrition, locaux); découvrir le monde proche, les objets et la matière.</p>
7	<p><b>Vivre ensemble, croître sur le plan personnel et social</b> Apprendre les règles de civilité et les principes d'un comportement conforme à la morale ; apprendre à communiquer, à partager des activités ; apprendre à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes ; apprendre à devenir autonome ; comprendre ce qu'est l'école, ce qu'est vivre ensemble.</p>
<p><b>N.B. : Les TPS et PS (2.30 et 3 ans) sont admis au Centre Éducatif Providence (Pavillon annexe à celui de l'Académie Providence). Les inscriptions se font selon le principe « premier arrivé, premier servi.» Pour de plus amples renseignements, veuillez nous appeler au 613-744-0010 ou consulter le site web du Centre Éducatif Providence Sœurs Antonines: <a href="http://www.ceprovidence.ca">www.ceprovidence.ca</a></b></p>	

- **Contenu sommaire d'apprentissage de MS, GS**  
(Contenu d'apprentissage progressif : [www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca))

<b>Domaines d'apprentissage</b>	
1	<p><b>Éveil religieux et moral ( Apprendre à exprimer de l'émerveillement envers Dieu et de l'admiration pour la vie et l'environnement)</b> Activités d'éveil religieux et moral qui favorisent l'émerveillement envers Dieu auteur de la création, l'expressions des sentiments religieux, l'apprentissage à poser envers autrui des gestes d'amitié et d'accueil, à distinguer ce qui est acceptable de ce qui est inacceptable.</p>

2	<p><b>Français : Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : L’oral et l’écrit</b> Parler et construire le langage français; échanger, s’exprimer, comprendre un camarade qui parle, une consigne donnée par un adulte; progresser dans la maîtrise de l’oral; acquérir un vocabulaire; se familiariser avec l’écrit, se préparer à apprendre à lire et à écrire.</p>
3	<p><b>Éducation physique et santé /Agir, s’exprimer, comprendre à travers l’activité physique</b> (Agir dans l’espace, dans la durée et sur les objets, adapter ses déplacements, communiquer, coopérer, s’opposer) Découvrir les possibilités de son corps dans des situations diverses; développer ses capacités d’adaptation et de coopération; s’exprimer avec son corps : expression corporelle, rythme; apprendre à explorer l’espace, à s’orienter dans l’espace; acquérir une image orientée de son corps.</p>
4	<p><b>Agir, s’exprimer, comprendre à travers les activités artistiques</b> (Développement du goût, les productions plastiques et visuelles, l’univers sonore, le spectacle vivant) Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage; développer l’écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques; développer ses capacités d’organiser l’espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.</p>
5	<p><b>Introduction aux mathématiques /Construire les premiers outils pour structurer sa pensée</b> (Construire le nombre, approcher des quantités, explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées) Savoir compter jusqu’à 30, différencier les chiffres jusqu’à 10 et reconnaître l’ordre des nombres ; approcher les quantités et les nombres; découvrir les formes et les grandeurs; utiliser des termes qui expriment la mesure; identifier une forme simple : cercle, carré, rectangle, triangle, losange et reproduire un cercle; organiser des suites d’objets en fonction de critères de formes ; réaliser une collection selon une constellation.</p>
6	<p><b>Introduction aux sciences / Explorer le monde</b> (Se repérer dans le temps et l’espace, explorer le monde du vivant, des objets et de la matière) Se repérer dans le temps, se rendre compte que le temps passe : hier, aujourd’hui, demain... se repérer dans l’espace en utilisant un vocabulaire spatial; découvrir le monde vivant : élevages, plantations, les parties du corps, les cinq sens; apprendre des règles d’hygiène de vie : santé, nutrition, respect de la vie ; découvrir les objets, comprendre leur usage. Découvrir la matière, repérer ses caractéristiques.</p>
6	<p><b>Éducation artistique et culturelle/Percevoir, sentir, imaginer, créer</b> Développer sa perception, sa sensibilité, son imagination, sa capacité de création à travers des activités visuelles, des pratiques de dessin, de peinture, de modelage ; développer l’écoute et la voix par des activités musicales, vocales, rythmiques ; développer ses capacités d’organiser l’espace par des danses rythmées, de théâtre, de jeu dramatique, de jeu de rôle.</p>
7	<p><b>Éducation sociale et civique / Se construire comme personne singulière au sein d’un groupe</b> (Apprendre ensemble, vivre ensemble, apprendre à coopérer, devenir élève) Apprendre les règles de civilité et les principes d’un comportement conforme à la morale; apprendre à communiquer, à partager des activités, à coopérer, aider, dialoguer, nouer des relations avec ses camarades, avec les adultes; apprendre à devenir autonome; comprendre ce qu’est l’école, ce qu’est vivre ensemble.</p>
8	<p><b>Langue internationale</b> Développer le langage et la communication orale ; apprendre les éléments de base de la langue d’origine : les 28 lettres alphabétiques réparties sur 24 modules graduels, selon leur écriture</p>

phonétique : 25 consonnes soutenues par les trois voyelles a – o – i et les quatre principaux accents ; se préparer à lire et à écrire.

## ▪ □ Horaire et déroulement de la journée scolaire de la maternelle

Horaire	Activités
08h00 – 08h30	Accueil et jeux structurés
08h30 – 08h50	Regroupement
08h50 – 10h00	Activités éducatives centrées sur le Français ou la structuration de la pensée
10h00 – 10h30	Pause
10h30 – 11h00	Découvrir les mathématiques - Formes et grandeurs - Projet de classe
11h00 – 12h15	Activités éducatives centrées sur le Français ou la découverte du monde / Langue Internationale
12h15 – 13h00	Toilettes et déjeuner
13h00 – 13h30	Jeux à l'extérieur
13h30 – 14h10	Activités éducatives centrées sur le Français ou la structuration de la pensée / Éducation physique et santé
14h10 – 14h45	Activités éducatives centrées sur les Arts intégrés
14h45 – 15h15	Activités centrées sur l'Éducation Religieuse (Optionnel) / Activités physiques
15h15 – 15h25	Départ

**n.b.** : Les vendredis le programme académique se termine à 12h45  
Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00  
L'horaire des activités parascolaires optionnelles est le suivant :

-----  
-----  
-----



## 2.2 Programme du Primaire et de l'intermédiaire

Le programme s'adresse aux enfants âgés de six à treize ans. Le curriculum offert, conforme aux exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario, intègre les programmes des cycles 2 et 3 et ceux du collège (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>) du Ministère de l'Éducation nationale française.

### ▪ Contenu sommaire d'apprentissage en Primaire et Intermédiaire et temps par matière/Semaine

	<b>Matière</b>	<b>Hres</b>
<b>1</b>	<b>Éducation religieuse et morale</b> Éducation de la foi, vie spirituelle, discernement moral et engagement, des récits bibliques et leurs liens avec la vie quotidienne.	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Français</b> Communication orale ; Lecture et compréhension ; Écriture/ Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Anglais</b> Oral Communication (Speaking and Listening); Reading Comprehension; Writing : Developing, Organizing, Form, Style, Media Literacy; Language, (Vocabulary, Grammar, Phonics /Spelling).	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Langue Internationale</b> Communication orale ; Lecture et compréhension ; Expression écrite ; Étude de la langue : vocabulaire, grammaire, orthographe, dictée.	<b>2</b>
<b>5</b>	<b>Mathématiques</b> Nombres et calculs, Organisation et gestion de données, Fonctions, Grandeurs et Mesure, Espace et Géométrie, Algorithmique et programmation.	<b>6</b>
<b>6</b>	<b>Sciences et technologie</b> Découverte du monde, Systèmes vivants, Matière et minéraux, Énergie et contrôle, Structures et mécanismes, Systèmes de la terre et de l'Espace.	<b>2</b>
<b>7</b>	<b>Études Sociales et civique - Histoire et Géographie</b> Survol international, le Canada et le monde, éducation sociale et civique Histoire.	<b>1</b>
<b>8</b>	<b>Informatique</b> Découverte et gestion de données électroniques ; Création : bordures, pourtour, décor, formatage et traitement de texte ; Exercices : cours, révisions, animations.	<b>1</b>
<b>9</b>	<b>Éducation Physique et sportive</b> Habilités motrices, Vie active, Santé.	<b>3</b>
<b>10</b>	<b>Arts intégrés : art visuel, art dramatique, art musical (chant, solfège, instruments</b>	<b>2</b>

### ▪ Contenu d'apprentissage progressif pour les Cycles 2, 3, 4 ([www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca))

▪ **Horaire et déroulement de la journée scolaire : Cycle 2**

Jours/Sem.	Horaire	Activités
Lundis - Jeudis	08h00 –08h30	Accueil /prière
	08h30 –09h30	Temps académique
	09h30 –10h30	Temps académique
	10h30 –11h30	Temps académique
	11h30 –12h00	Déjeuner / récréation
	12h00 –13h00	Temps académique
	13h00 –13h30	Pause-santé et collation
	13h30 –14h30	Temps académique
	14h30 – 15h30	Temps académique
	15h30 – 15h45	Départ

**Horaire et déroulement de la journée scolaire : Cycles 3-4**

Jours/Sem.	Horaire	Activités
Lundis - Jeudis	08h00 –08h30	Accueil /prière
	08h30 –09h30	Temps académique
	09h30 –10h30	Temps académique
	10h30 –11h00	Pause-santé et collation
	11h00 –12h00	Temps académique
	12h00 –12h30	Déjeuner / récréation
	12h30 –13h30	Temps académique
	13h30 –14h30	Temps académique
	14h30 – 15h30	Temps académique
	15h30 – 15h45	Départ

**n.b.** : Les vendredis, le programme académique se termine à 12h45

Le départ aura lieu entre 12h45 et 13h00

L'horaire des activités périscolaires optionnelles est le suivant :

12h45 – 13h30	Toilettes, déjeuner et récréation
13h30 – 14h30	Étude supervisée et activités éducatives
14h30 – 15h30	Collation et récréation
15h30 – 17h30	Étude supervisée et activités éducatives

## ▪ À la fin de l'un des cycles du primaire ou de l'intermédiaire

L'élève pourra poursuivre ses études :

- au programme secondaire de l'Ontario.
- au programme 3e secondaire de la province de Québec.
- au programme secondaire de l'OBI.
- au programme de la 3<sup>e</sup> du collège dans le système français .
- au programme d'enseignement de Base 9e année du système Libanais.

## 2.3 Particularités du programme pédagogique

1. Le programme propose un curriculum enrichi et une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage structuré qui favorise le plein développement de l'enfant.
2. Le programme est trilingue où le français et l'anglais sont enseignés en tant que langues premières et une langue internationale comme langue seconde : Arabe à partir de la Moyenne Section (maternelle 4 ans), espagnol ou mandarin à partir du cours préparatoire (CP) ou 1<sup>ère</sup> année du primaire pour les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'arabe ou pour ceux dont les parents optent pour l'Espagnol ou le Mandarin.
3. Le programme académique met l'accent sur la maîtrise des connaissances de base en langues (communication orale, lecture et compréhension, vocabulaire, grammaire, orthographe, écriture) ainsi qu'en mathématiques, en sciences et technologie.
4. L'Éducation religieuse et morale est enseignée en français à partir de la MS. La langue internationale est enseignée à partir de la maternelle 4 ans et l'anglais à partir du CP (1<sup>ère</sup> année du primaire).
5. Le curriculum est complété par des programmes d'arts intégrés (art visuel, art dramatique, art musical), d'humanités ou études sociales et civiques qui favorisent une ouverture internationale au niveau de la géographie et de l'histoire, d'informatique, d'éducation physique et santé, d'éducation religieuse et morale. Le tout favorise l'articulation entre le savoir-faire, le savoir-être et le savoir.
6. Le Français est la langue de communication et d'enseignement lors des activités d'apprentissage se déroulant à l'école ou hors l'école. La communication avec les parents peut se faire, occasionnellement, en Anglais ou en Arabe.

7. Temps plein et petites classes pour la TPS et PS (1:8) avec un maximum de (1:24) pour les autres classes ce qui assure une éducation attentive aux besoins des enfants et à leurs intérêts et expériences vécues, et favorise leur participation.
8. Le programme pédagogique est complété par des activités culturelles et expérientielles et par des sorties éducatives.
9. Des leçons et des devoirs à domicile sont exigés quotidiennement à raison de vingt à quarante-cinq minutes pour les niveaux 1 à 3, d'une heure à une heure et demie pour les niveaux supérieurs au niveau 3.

## **2.4 Renseignements administratifs et pédagogiques**

L'Académie Providence est gérée par un organisme de bienfaisance « les Sœurs Antonines Canada ». Elle est accréditée par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario et son numéro d'école est le 666548. La Directrice générale de l'Académie Providence est une religieuse Antonine.

### **• L'Équipe administrative et pédagogique**

Les élèves sont encadrés par un personnel enseignant qualifié et expérimenté, et possédant les qualifications requises pour œuvrer dans le domaine de l'enseignement. L'équipe éducative, supervisée par une religieuse antonine, applique une approche pédagogique dynamique et stimulante et participe aux ateliers de formation continue qui leur sont offerts périodiquement par l'école et par l'agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

#### **○ Qualifications pédagogiques**

Les membres du personnel enseignant sont qualifiés, compétents et professionnels. La plupart possèdent les qualifications requises par l'Ordre des enseignants de l'Ontario. Ils/elles participent aux ateliers de formation continue qui leur sont offerts périodiquement.

#### **○ Vérifications des antécédents judiciaires**

Chaque membre du personnel enseignant ainsi que chaque employé de soutien ont soumis une vérification des antécédents judiciaires en conformité avec le règlement 498/01 de la Loi sur l'impôt du revenu de l'Ontario.

#### **○ Secourisme**

Les membres du personnel administratif et éducatif suivent une formation en secourisme et RCR tous les deux ans.

- **Approche pédagogique**

Le personnel enseignant, qualifié et expérimenté, assure un encadrement personnalisé et adopte une approche pédagogique dynamique et stimulante dans un environnement d'apprentissage structuré, sécuritaire et discipliné favorisant la croissance personnelle et le développement de la compréhension interculturelle et internationale.

- **Équipe administrative, enseignante et non-enseignante 2022-2023**

**(Disponible sur internet) :** [www.academieprovidence.ca/](http://www.academieprovidence.ca/) À propos (À partir de septembre 2022).

- **Administration des médicaments et produits allergènes**

Le personnel de l'Académie Providence n'administre un médicament que si une demande et une posologie écrites lui sont fournies par les parents. Les aliments contenant des noix ou des arachides ou des traces de noix sont strictement interdits dans l'établissement.

- **Matériel scolaire**

Les parents défrayeront, avant la rentrée scolaire, le coût du matériel scolaire (manuels, fournitures, compte-élève) selon les exigences de l'Académie.

- **Uniforme scolaire et tenue de sport**

L'uniforme scolaire de classe et d'activités physiques contribue à créer un meilleur milieu d'apprentissage. Ils sont de rigueur dès la rentrée scolaire et seront payés par les parents selon les exigences de l'Académie Providence. (**voir annexe 7.1 et 7.2 code vestimentaire**)

- **Transport**

Le transport est assuré par les parents. L'Académie Providence peut faciliter le covoiturage.

## 2.5 Règlements et code de conduite

L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous, pour une organisation adéquate et une bonne marche de la vie scolaire, élèves, parents, personnel enseignant et non-enseignant ont à suivre certaines règles indispensables :

**1- L'Académie Providence s'inscrit dans la mission de l'Évangile et s'inspire de l'enseignement de l'Église Catholique dans l'exercice de ses activités éducatives. Elle œuvre pour le service de tous et accueille les élèves de toute confession religieuse et de toute culture.**

1. Il est d'obligation de respecter l'esprit religieux de l'Académie et de participer activement aux cérémonies religieuses et à la Catéchèse.
2. L'Académie n'admet aucun comportement immoral, aucun manque de respect et de politesse.
3. Les élèves s'imposeront une autodiscipline digne de leur famille et de leur Académie.
4. Toute infraction à la morale et à la discipline sera sanctionnée

**2- L'Académie Providence est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement.**

1. Le port de l'uniforme scolaire et de la tenue de sport qui crée un meilleur milieu d'apprentissage, est strictement obligatoire pour tous les élèves et dans toutes les classes.
2. La gomme à mâcher est interdite à l'école.
3. Il est interdit d'apporter à l'école des objets personnels : téléphone mobile, baladeur, CD-ROM ou disquettes non recommandés pour les cours.
4. Tout port sur la tête est interdit en classe pour les garçons comme pour les filles. Cheveux teints, gel, coupe excentrique... sont interdits.
5. En classe sont exigés la maîtrise de soi, l'écoute et le respect du silence.
6. Pour discuter ou pour poser des questions, les élèves parlent d'une voix modérée et compréhensive.
7. Les élèves ne gênent pas l'autre dans son apprentissage par le bavardage ou le bruit ou l'emprunt des outils scolaires.
8. La trousse pleine est exigée en plus des livres et cahiers.
9. Les élèves garderont leur place et s'abstiennent de toute ballade sans raison valable.
10. Les élèves s'abstiennent de boire et de manger en classe. En cas extrême, ils demanderont la permission à l'enseignant(e).
11. En cas de difficulté de compréhension, ils auront recours à l'enseignant(e) qui sera toujours disponible pour les aider et leur offrir appui et confiance.

12. Les élèves tiennent à éviter tout cumul de difficultés ou de négligence dans leur travail quotidien, la préparation régulière et l'étude au jour le jour.
13. Les élèves veilleront à la propreté de leur école et au bon usage de tout matériel et équipement mis à leur disposition.
14. Les insultes, le manque de respect envers ses pairs ainsi que toutes formes d'actes blessants et portant atteinte à l'épanouissement de la personnalité ne seront pas tolérés par l'Académie Providence.
15. Les élèves se doivent de faire preuve de discernement dans le but d'utiliser des moyens pacifiques pour résoudre les conflits.
16. L'Académie Providence ne tolère aucun mode de violence ou d'agressivité physique lors de la résolution d'un conflit.
17. Dans l'exercice de leurs rôles et en respectant les règlements, les élèves ont le droit à la liberté d'expression et d'opinions, cela peut encourager la diversité et la tolérance, stimuler l'apprentissage et promouvoir l'engagement des élèves.

**3- Les parents sont tenus d'attacher une grande importance au Code de Conduite de l'Académie Providence. Ils ont le devoir d'appuyer les efforts des enseignants (es) et de faire un suivi avec leurs enfants.**

1. Ils sont invités à lire le Code de Conduite de l'école et d'en prendre connaissance afin de le bien vivre à l'Académie Providence tout au long de l'année scolaire.
2. Toute question se rapportant à ce document peut être adressée au personnel concerné ou à la Directrice de l'établissement.
3. Ils doivent consulter le carnet journalier de l'enfant (l'agenda scolaire) et signer les observations de l'enseignant(e).
4. Ils doivent signer également tout document de planification et de contrôle et le retourner dans le délai établi par l'enseignant (e).
5. Les parents veillent à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant et avertissent l'Académie Providence, au moment opportun, de l'absence ou du retard de leur enfant.

6. Les parents se familiarisent avec les règlements et les activités intérieures de l'école.
7. Ils aident leur enfant à respecter le code vestimentaire de l'Académie Providence.
8. Ils communiquent souvent avec l'école et s'intéressent activement au travail et à la réussite scolaire de leur enfant.
9. Une autorisation de la Direction de l'Académie Providence est obligatoire pour quitter l'école avant l'heure de la sortie.
10. Les parents sont tenus d'avertir l'Académie le jour même de toute absence ou de tout retard de leurs enfants. Ces derniers ne seront admis en classe qu'avec une justification écrite de leurs parents.

**4- L'enseignant(e) doit considérer comme son premier devoir l'éducation de ses élèves. Il s'efforcera de développer chez chacun (e) une appréciation sincère des normes d'excellence :**

1. Respecte la dimension religieuse des élèves qui leur sont confiés.
2. Se montre juste et impartial dans toutes ses relations avec ses élèves.
3. S'occupe sérieusement du bien-être des élèves confiés à ses soins.
4. S'efforce de développer la fierté nationale de ses élèves. Il leur apprend à être fiers de leur langue et de leur culture mais aussi à respecter les droits des autres groupes ethniques.
5. Leur inculque une appréciation sincère des principes de la démocratie et de ceux d'une liberté humaine.
6. Refuse de divulguer, à moins que son devoir l'oblige à le faire, tout renseignement confidentiel au sujet d'un élève.
7. Renseigne les parents sur la conduite, le rendement et les aptitudes des élèves.
8. Respecte les confidences reçues et fait preuve de discrétion en toutes circonstances.
9. Se doit d'intervenir dans le but de régler à l'amiable et dans le respect et la civilité les conflits qui peuvent surgir entre les élèves.
10. Les enseignants feront preuve de tolérance à l'égard des opinions et expressions libres et variées des élèves (exprimer en respectant des règlements) en vue d'enrichir l'environnement d'apprentissage et de stimuler la discussion et l'apprentissage.



### 3. SERVICES PEDAGOGIQUES

#### 3.1 Méthode d'évaluation

L'évaluation consiste à vérifier le niveau d'acquisition des connaissances et l'efficacité d'une approche pédagogique.

Les élèves bénéficient d'une évaluation continue qui consiste à tester leur progrès scolaire. Un examen portant sur les matières du curriculum est administré par trimestre. La note obtenue est exprimée en % sur le bulletin qui sera remis à l'élève et à ses parents. Une copie du bulletin est gardée dans le dossier scolaire de l'élève. Des commentaires anecdotiques portant sur les forces et les faiblesses de l'élève et proposant des stratégies d'amélioration, sont également indiqués sur le bulletin.

Quatre niveaux de réussite dont le niveau 3 se veut la moyenne provinciale sont exigés par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario :

<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Niveau 4</b>
50% – 59%	60% - 69%	70% – 79%	80% - 99%
10 – 11 / 20	12 – 13 / 20	14 – 15 / 20	16+ /20
D- à D+	C- à C+	B- à B+	A- à A+
À améliorer	Satisfaisant	Contrôlé	Supérieur
Acquisition limitée	En cours d'acquisition	À renforcer	Acquis

#### 3.2 Tests provinciaux

Ce sont des tests d'habiletés en lecture, en écriture/expression écrite et en mathématiques de l'Education Quality and Accountability Office (EQAO) / Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) pour les niveaux 3 et 6. Ils sont optionnels pour les établissements d'éducation privé en Ontario. La direction et l'équipe pédagogique étudient annuellement la faisabilité d'y participer.

#### 3.3 Dossiers scolaires

L'école tient à jour pour chaque élève un dossier scolaire de l'Ontario que l'élève et ses parents ont le droit de consulter en s'adressant à la direction de l'établissement. Un formulaire d'autorisation doit être signé par les parents dans le cas de transfert du dossier d'une école précédente ou à une nouvelle école.

#### 3.4 Ressources et service d'orientation

Un centre de documentation et des laboratoires scientifique et informatique sont mis à la disposition des élèves qui ont aussi accès aux bibliothèques municipales et à celles de l'école. Ils

bénéficient du service d'orientation qui assure un lien avec les ressources communautaires et ont également accès à différentes ressources informatisées sur Internet.

### **3.5 Assiduité**

L'assiduité et la ponctualité sont deux qualités qui contribuent à la réussite scolaire. Les parents sont invités à justifier les absences et les retards qui sont consignés au registre du ministère de l'Éducation.

### **3.6 Politique de surveillance des élèves**

Afin d'assurer la sécurité des élèves en tout temps, l'accès direct sans surveillance n'est pas autorisé pour les personnes qui ne sont pas des employés de l'Académie, (étudiantes en formation). De plus, ces dernières n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du ratio employé/élève.

Le personnel embauché est responsable de la supervision et de l'évaluation des étudiantes affectées au programme. Par conséquent le personnel embauché est toujours présent avec le groupe d'élèves et l'étudiant(e) en formation.

### **3.7 Services additionnels optionnels**

#### ▫ **Service de garde éducatif et étude supervisée :**

Ce service est disponible :

- Tous les jours ouvrables de 7h30 à 8h00 et de 15h30 à 17h30
- Les vendredis de 12h45 à 17h30

#### ▫ **Cafétéria**

L'établissement possède une cafétéria où un repas chaud est servi le midi aux élèves des classes de la maternelle et des classes de l'au-delà qui le désirent.

#### ▫ **Service de tutorat**

Un service privé d'appui pédagogique est disponible pour les élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage ou qui ont besoin de cours supplémentaires en français, en anglais ou en mathématiques.

#### ▫ **Activités périscolaires en milieu scolaire**

Les cours disponibles après les heures de classe: Piano, Danse folklorique, Guitare, Art plastique, Lego et Robotique, Violon, Chorale, Gymnastique, Danse classique, Karaté, Espagnol, Mandarin. (Réf : 4.3 Renseignements financiers / Activités périscolaires optionnelles).

Les activités périscolaires se dérouleront à partir de la 2<sup>e</sup> semaine de septembre et se terminent fin mai à raison d'une heure par semaine (15h30-16h30). Elles se répartissent sur les après-midis, dépendamment du nombre d'enfants dans le groupe ou de celui des activités individualisées qui se donnent à raison de 30mn par semaine telles que le piano, le violon, la guitare. La danse folklorique a lieu les vendredis de 15h30 à 16h30.

#### **4. RÉINSCRIPTION ET INSCRIPTION ET ADMISSION**

##### **4.1 RÉINSCRIPTION**

- Pour les élèves scolarisés dans l'école un acompte de 1000\$ par enfant sur sa scolarité de 2022-2023, est dû au plus tard le 31 janvier 2022.
- Ce montant, non-remboursable, réserve une place à l'Académie Providence pour l'année scolaire 2022-2023.
- La réinscription n'est définitive qu'après le règlement de cet acompte.

##### **4.2 PREMIÈRE INSCRIPTION**

- Frais de dossier : Un montant de \$200 par enfant est payable à la réception du formulaire de demande d'inscription. Ce montant couvre les frais d'ouverture de dossier, le traitement des formalités d'inscription et l'administration de l'examen d'entrée ou de l'entretien.
- Frais d'inscription : Un montant de \$600 par nouvelle famille est dû lors de l'inscription définitive. Ce montant est payable une seule fois. Il n'est pas déductible des frais annuels de scolarité et n'est pas remboursable.
- Une avance de \$1000 par enfant sur les frais de sa scolarité lui réserve une place à l'Académie Providence pour l'année scolaire 2022-2023. Ce montant est dû lors de l'inscription. Il n'est pas remboursable, mais il est déductible des frais annuels de scolarité.
- Dossier d'inscription (Disponible sur internet) : [www.academieprovidence.ca](http://www.academieprovidence.ca)  
Après le 31 janvier, les inscriptions sont acceptées selon la disponibilité des places.

##### **4.3 Conditions d'admission**

#### 1. Âge d'entrée :

- Prématernelle 31 mois: avoir atteint l'âge de 31 mois avant le 1er septembre de l'année d'entrée;
- Prématernelle 3 ans: avoir atteint l'âge de 3 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Maternelle 4 ans: avoir atteint l'âge de 4 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Maternelle 5 ans: avoir atteint l'âge de 5 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée;
- Primaire 1 ou CP : avoir atteint l'âge de 6 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée.

2. Réussite de l'examen d'entrée administré aux élèves qui entrent en Primaire. Cet examen qui consiste à tester les connaissances de l'élève en français, en anglais et en mathématiques, a lieu vers la 2e quinzaine de mars.

3. Pour l'entrée en prématernelle et en maternelle, une entrevue avec l'enfant a lieu avant l'inscription dans le but de vérifier sa compréhension et son expression en français.

### 4.4 Renseignements financiers

L'inscription et la réinscription d'un élève à l'Académie Providence impliquent l'acceptation, sans réserve, du règlement financier de cette dernière. Veuillez consulter ce règlement sur le site Internet de l'école, le signer et le remettre par voie électronique avant le 31 janvier 2022.

#### 1) Scolarité et modalité de paiement

Rang Familial	Niveau	Dépôt payable à avant 31 janvier 2022	1 <sup>er</sup> versement avant le 16 août 2022	5 versements : Du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 au 1 <sup>er</sup> mai 2023	Scolarité annuelle en cad
1 <sup>er</sup> enfant	5 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> (7-8)	1 000	1 000	9 200	11 200
	<b>Mat – 6e</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>7 700</b>	<b>9 700</b>
2 <sup>ème</sup> enfant	5 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> (7-8)	1 000	1 000	8 700	10 700
	<b>Mat – 6e</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>7 200</b>	<b>9 200</b>
3 <sup>ème</sup> enfant	5 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> (7-8)	1 000	1 000	8 200	10 200
	<b>Mat – 6e</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>6 700</b>	<b>8 700</b>
4 <sup>ème</sup> enfant	5 <sup>e</sup> -4 <sup>e</sup> (7-8)	1 000	1 000	7 700	9 700
	<b>Mat – 6e</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>4 700</b>	<b>6 700</b>
Frais de dossier par nouveau élève					<b>200</b>
Frais de première inscription par nouvelle famille					<b>600</b>

#### 2) Frais annuels des services optionnels

Service de garde et d'étude surveillée	A.M. (à 7h30)	P.M. (15h30-17h30) Au plus tard	Repas chaud Lundi-Jeudi	Repas chaud Vendredis ouvrables
4 jours par semaine	750	1 500	Du 1 <sup>er</sup> jour au dernier jour d'école 810	Du 1 <sup>er</sup> jour au dernier jour d'école 210
3 jours par semaine	560	1 200		
2 jours par semaine	400	900		
1 jour par semaine	310	500		
Les vendredis pm	310	850		
Tarif/jour accidentel	10	15		
Tarif/jour accidentel (Ve)		30		

### 3) Frais annuels des activités périscolaires

1 fois par semaine après école : De la 2 <sup>e</sup> semaine de septembre au 31 mai (Horaire à déterminer)				
<b>1. Piano</b> À partir de MS	<b>2. Danse classique</b> À partir de MS	<b>3. Gymnastique</b> MS & GS	<b>4. Art plastique</b> À partir de CP	<b>5. Danse Folklorique</b> À partir de MS
<b>730</b>	<b>630</b>	<b>630</b>	<b>630</b>	<b>630</b>

1 fois par semaine après école : De la 2 <sup>e</sup> semaine de septembre au 31 mai (Horaire à déterminer)					
<b>6. Robotique</b> +Compétition À partir de CP	<b>7. Chorale</b> À partir de CP	<b>8. Karaté</b> À partir de CP	<b>9. Guitare</b> À partir de GS	<b>10. Violon</b> À partir de GS	<b>11. Jeu d'échecs</b> À partir de CP
<b>730</b>	<b>630</b>	<b>630</b>	<b>730</b>	<b>730</b>	<b>630</b>

### 4) Exemptions fiscales

Un reçu pour fin d'exemptions fiscales sera remis aux parents en février. Le pourcentage des frais de scolarité sujet à une déduction fiscale à titre de frais d'enseignement religieux et de service de garde, pour les élèves peut varier selon la loi.

### 5) Politique relative au retrait et au remboursement

- Dans le cas de demande de retrait en cours d'année scolaire, les parents s'engagent à faire parvenir à la direction de l'Académie Providence un avis écrit de retrait.
- Tout retrait, quelle que soit la date, entraînera des frais correspondants au versement du mois d'août, au coût total du matériel scolaire, aux frais de scolarité du mois du retrait et des mois qui le précèdent ainsi que les frais de scolarité du versement qui suit la date du retrait.

- Conditions de remboursement : Les frais de scolarité prépayés, diminués du dépôt de réservation et des frais de dossier et d'inscription par nouvelle famille, seront remboursés selon les dates de la réception de l'avis de retrait comme suit :
  - o Du 15 août au 30 août précédant la rentrée scolaire, remboursement 25% des frais de la scolarité payée.
  - o Après 30 août de l'année scolaire, aucun remboursement.
  - o Cette politique de remboursement s'applique également pour toute demande de retrait initiée par l'Académie Providence.
  - o Tout remboursement sera fait à l'ordre de la personne qui nous aura remis les paiements (virements) des frais de scolarité.

**5. LA VIE À L'ÉCOLE :** Consulter le site internet de l'AP : [www.academieaprovidence.ca](http://www.academieaprovidence.ca):

## 6. COMMUNAUTÉ

### 6.1 Comité des parents

#### Participation

- La collaboration des parents avec la Direction de l'établissement et le personnel enseignant contribue énormément à la qualité de la vie pédagogique et favorise des résultats scolaires meilleurs.
- Leur participation à la vie scolaire se fait dans le cadre de l'association des parents qui regroupe toutes les familles dont les enfants fréquentent l'école et peut être représentée par un comité composé de représentants de parents d'élèves des programmes offerts par l'école.
- Plusieurs activités peuvent être effectuées par les parents bénévoles sous la supervision de la direction de l'école. Entre autres : aide à la surveillance, aide au personnel enseignant, aide à la période du déjeuner, aux sorties pédagogiques, aux événements scolaires spéciaux, levée de fonds.

- **Membres du comité actuel - Mandat:** Novembre 2019 – Novembre 2022

Comité de parents/Parents'Committee		
	Name	Position
1	Amanda Azzi	Président
2	Majd Samaha	Vice-President
3	Joëlle Azzi	Secrétaire
4	Randa Desmarais-Saryeddine	Membre
5	Chady Azzi	Membre

6	Rania Abboud	Membre
7	Céline Aguer	Membre

- **Statut ( disponible en Format pdf sur internet)**

## 6.2 Le conseil d'établissement

### 1) Composition

En lien avec le nombre de classes du 1er degré qui est 10 et celui des classes du second degré qui sont 2 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, et avec une répartition équilibrée entre les deux degrés, le conseil d'établissement est composé comme suit :

- Membres siégeant avec droit de vote :
  - Le chef établissement, présidente ;
  - La directrice pédagogique ;
  - Les enseignantes de l'établissement en nombre égal à celui des classes, soit 9 membres ;
  - Un représentant des parents d'élèves par classe.
- Siégeant avec voix consultative :
  - L'adjointe pour les affaires administratives et financières
  - Toute personne invitée par la présidente après avis du conseil et dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

### 2) Attributions

- Il est compétent pour tout ce qui concerne les questions pédagogiques et éducatives de l'établissement.
- Sur la base des travaux préparatoires présentés par le chef d'établissement, le conseil
  1. Adopte :
    - le règlement intérieur de l'établissement sur proposition du chef d'établissement ;
    - le projet d'établissement ;
    - les horaires scolaires et le calendrier de l'année scolaire ;
    - le plan annuel d'éducation à l'orientation ;
    - le plan de formation continue des personnels de l'établissement dans toutes les composantes ;
    - le programme annuel d'actions contre toutes les formes de violence, de discrimination et de harcèlement.

2. Émet un avis formé par un vote sur :
- la carte des emplois des personnels de l'établissement
  - les structures pédagogiques;
  - les conditions d'aménagement de la scolarisation des élèves à besoins éducatif spécifiques en prenant  
En compte les contraintes locales;
  - l'organisation de la vie éducative y compris les sorties scolaires;
  - les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
  - les principes de choix des matériels et outils pédagogiques;
  - La cantine scolaire.

### **3) Désignation des parents d'élèves**

- Les représentants des parents d'élèves sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Pour chaque titulaire, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- Chaque parent ou tuteur est électeur et éligible, dès lors qu'il exerce, sur l'enfant scolarisé dans l'établissement, une autorité parentale attestée.
- Chacun des parents ou tuteurs dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement.
- Les listes comportent au plus un nombre de candidats égal au double des sièges à pourvoir. Elles peuvent ne pas être complètes, mais doivent comporter au moins deux noms.
- La durée du mandat des membres élus du conseil d'établissement est d'une année et expire le jour de la première réunion du conseil qui suit son renouvellement.
- Le chef d'établissement est chargé de la préparation des élections et de l'organisation du scrutin.

### **4) Fonctionnement**

- Périodicité

Le conseil se réunit en séance ordinaire sur à l'initiative du chef d'établissement au moins une fois par trimestre et nécessairement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du chef d'établissement ou de la moitié de ses membres ayant droit de vote, sur un ordre de jour précis.



- Convocation

Le chef d'établissement fixe les dates des séances. Il envoie les convocations accompagnées du projet de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins dix jours à l'avance. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois jours.

- Quorum

Le conseil d'établissement ne peut siéger valablement si le nombre de membres présents en début de séance est supérieur la moitié des membres ayant droit de vote composant le conseil. Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'établissement est convoqué que en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours; il siège alors valablement quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit à trois Jours.

- Ordre du jour

L'ordre du jour est établi par le chef d'établissement après inscription des questions ayant fait l'objet d'une demande préalable et adopté en début de séance.

- Le procès-verbal

- À chaque début de séance, la présidente fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint, chargés d'établir le procès-verbal. Le secrétaire adjoint est choisi à tour de rôle parmi les représentants des personnels et des parents d'élèves.

- Le procès-verbal, établi sous la responsabilité de la présidente, adopté lors du conseil suivant, est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un premier exemplaire est adressé au conseil d'administration et un deuxième est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves pour une durée de quatre mois.

- Vote au bulletin secret

Le vote secret est de droit dès lors qu'un membre du conseil le demande. Les membres du conseil sont soumis à l'obligation de discrétion. En cas de partage égal des voix, la voix de la présidente de la présidente du conseil d'établissement est prépondérante.

## 7. DOCUMENTS ANNEXES

1. Code vestimentaire / fille et Garçon
2. Calendrier scolaire et Calendrier des activités culturelles et des congés 2022-2023
3. Agenda scolaire et gestion du règlement intérieur.

-----  
-----  
-----

## 7.1 CODE VESTIMENTAIRE FILLES ET GARÇONS

Fournisseur : Top Marks 5760 rue Ferrier, Montréal, Québec H4P 1M7  
Téléphone: (514) 344-5454/ Sans Frais : 1-800-667-7105 Télocopieur: (514) 344-5350  
Courriel: info@topmarks.ca Site Internet: [www.topmarks.ca](http://www.topmarks.ca)

**Consigne : Chaque vêtement doit être identifié au nom de l'élève**

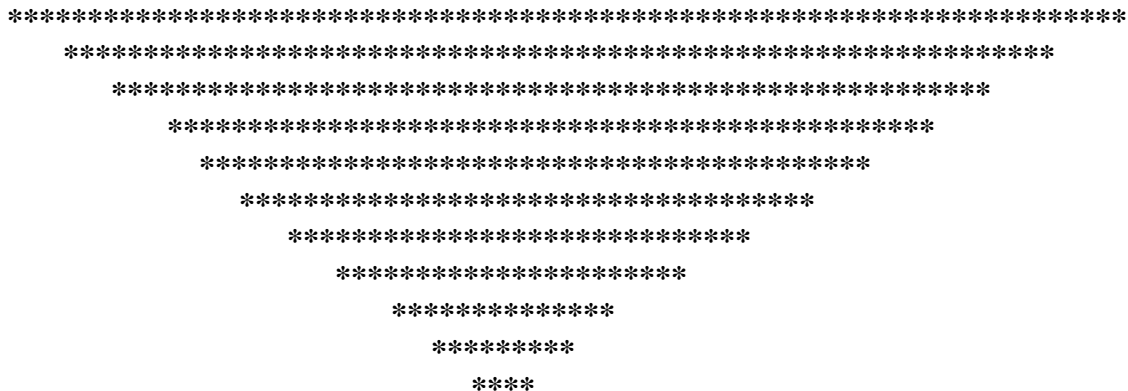
<b>Uniforme scolaire officiel</b>		
	<b>Fille</b>	<b>Garçon</b>
1	Chemise oxford manche longue – brodé	Chemise oxford manche longue - brodé
2	Cravate écossaise pour filles	Cravate pour garçons
3	Débardeur en tricot – brodé	Débardeur en tricot – brodé
4	Cardigan en tricot – brodé	Cardigan en tricot – brodé
5	Jupe culotte écossaise	Pantalon /Pant dress Bleu marine
6	Bas aux genoux pour fille bleu marine- (Été); Collants bleu marine (Hiver)	Chaussettes/Dress Socks Bleu marine
7	Chaussures noires (Souliers)	Chaussures noires (Souliers)

<b>Uniforme de chaque jour pour filles et garçons</b>	
1	Polo manche courte - brodé 3- été
2	Polo manche longue - brodé 3- hivers
3	Bermuda - sans plis-(facultatif)
4	Pantalon rugby
5	Chaussures (Souliers) pour l'extérieur
6	Jupe culotte écossaise (facultatif pour les filles)

<b>Éducation physique pour filles et garçons</b>	
1	T-shirt - brodé 3- hivers/été
2	Short en dazzle – été
3	Chandail molletonné fermeture éclair - brodé 3- hiver
4	Pantalon d'exercice- hiver
5	Espadrilles à semelles blanches

**Calendrier scolaire et calendrier des activités culturelles et des congés  
2022-2023**

**Consulter le site internet de l'Académie Providence :**  
[www.academieprovidence.ca/Calendrier](http://www.academieprovidence.ca/Calendrier)



**Année scolaire 2022-2023****AGENDA SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE**

1. L'agenda scolaire est destiné à :
  - informer les parents de l'horaire de l'élève et d'autres questions éducatives et culturelles.
2. L'ordre du jour sera affiché sur Teams pour deux semaines.
3. Les parents sont invités à vérifier l'agenda de leur enfant:
  - En lisant le plan hebdomadaire (planification), et en prenant connaissance des leçons et des devoirs.

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

1. L'Académie Providence se veut aussi bien une maison d'éducation que d'instruction. Pour le bien-être de tous, pour la bonne marche et une organisation adéquate, élèves, parents, personnel enseignant et non enseignant ont à suivre certaines règles indispensables contenues dans le règlement intérieur de l'école et le code de conduite (voir **Guide des parents, Chapitre 2.5**).
2. Les parents sont invités à lire le code de conduite et à déclarer l'avoir lu en signant cette page et en l'envoyant par courrier à la Direction, au plus tard **le mardi 06 sept. 2022**

Signature du parent : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Élève(s) : \_\_\_\_\_

-----  
-----  
-----

## Table des matières

	<b>Matières</b>	<b>Page</b>
	<b>INTRODUCTION</b>	<b>2</b>
<b>1.</b>	<b>PHILOSOPHIE ÉDUCATIVE</b>	<b>3</b>
1.1	Vision	3
1.2	Mission	3
1.3	Historique	3
1.4	Emblème	4
<b>2.</b>	<b>PROGRAMME ACADÉMIQUE</b>	<b>5</b>
2.1	Programme et curriculum de la prématernelle et de la maternelle	6
2.2	Programme et curriculum du Primaire et de l'Intermédiaire	8
2.3	Particularités du programme pédagogique	10
2.4	Renseignements administratifs et pédagogiques	11
	• Équipe administrative et pédagogique	12
	• Administration des médicaments et produits allergènes	12
	• Matériel scolaire	12
	• Uniforme scolaire et tenue de sport	12
	• Transport	12
2.5	Règlements et code de conduite	13
<b>3.</b>	<b>SERVICES PEDAGOGIQUES</b>	<b>16</b>
3.1	Méthode d'évaluation	16
3.2	Tests provinciaux	17
3.3	Dossiers scolaires	17
3.4	Ressources et service d'orientation	17
3.5	Assiduité	17
3.6	Politique de surveillance des élèves	17
3.7	Services additionnels optionnels	17
<b>4.</b>	<b>RÉINSCRIPTION, INSCRIPTION ET ADMISSION</b>	<b>18</b>
4.1	Réinscription	18
4.2	Première inscription (disponibles sur internet)	18
4.3	Conditions d'admission	19
4.4	Renseignements financiers	19
	1) Frais de scolarité et modalités de paiement	20
	2) Frais annuels des services optionnels	20
	3) Frais annuels des activités périscolaires	21
	4) Exemptions fiscales	21
	5) Politique relative au retrait et au remboursement	21
<b>5.</b>	<b>LA VIE À L'ÉCOLE</b>	<b>21</b>
<b>6.</b>	<b>COMMUNAUTÉS</b>	<b>21</b>
6.1	• <b>Le Comité des parents</b>	<b>22</b>

	• Comité actuel des parents	22
	• Statut (disponible sur internet)	22
6.2	<b>Le conseil d'établissement</b>	22
	• Composition	23
	• Attributions	23
	• Désignation des membres parents	24
	• Fonctionnement	24
<b>7.</b>	<b>DOCUMENTS ANNEXES</b>	26
7.1	Code vestimentaire (Filles et Garçons)	27
7.2	Calendrier scolaire et Calendrier des activités culturelles et des congés 2022-2023	28
7.3	Agenda scolaire et règlement intérieur	29